



Partage des données : où en est-on?

Marc Leobet – Olivier Dissard

Mission de l'information géographique-CGDD/DRI



MIG/LBT - 18.06.15

Rapportage et évaluation

- Le **rapportage** est partie intégrante de la réglementation :
 - un rapport de suivi tous les ans ;
 - Basé intégralement sur le Géocatalogue :
 - Ce sont les métadonnées avec un thème INSPIRE
 - Au 31 décembre ;
- L'**évaluation** est une démarche de progrès initié par le ministère :
 - En 2013 : analyse par producteur du nombre de métadonnées.
 - En 2014 : la priorité est le nombre de données consultables et téléchargeables
 - En 2015 : même priorité avec un zoom sur les données téléchargeables et des outils de suivi temps réel.
 - A chaque fois, nos évaluations internes ont permis d'améliorer les échanges entre infrastructures

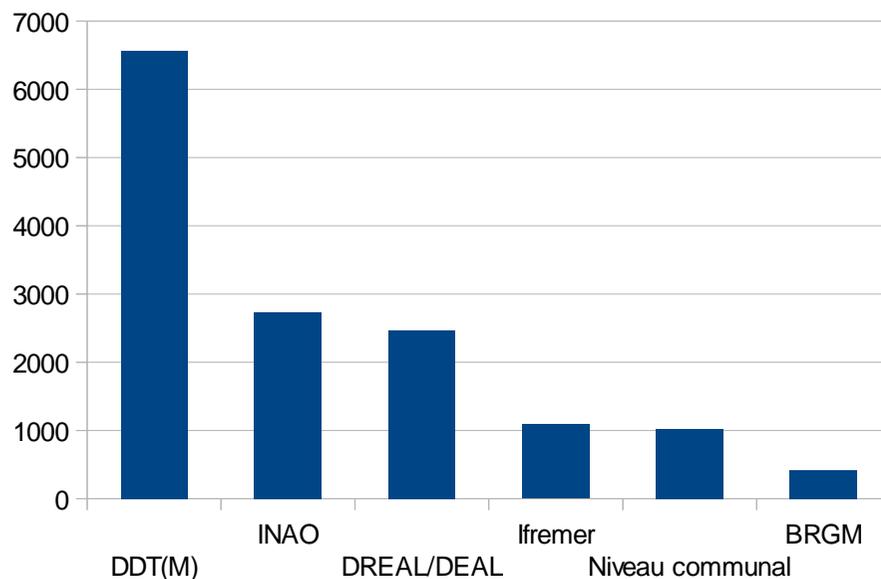
Rappel du calendrier INSPIRE

- Aujourd'hui:
 - Toutes les données concernées par INSPIRE doivent être cataloguées,
 - Les métadonnées doivent être en ligne,
 - Les données doivent être consultables et téléchargeables en ligne, y compris depuis le géoportail européen,
- Les données restent à harmoniser pour 2017 (annexe I) ou 2020 (annexes II et III).

Le point critique : consultation et téléchargement

- Un doublement des métadonnées chaque année :
10 000 au 26.08.14 => 17 571 au 25.05.15
- Rapport de la France : 35 % des données consultables et téléchargeables (indicateur Nsi2)
 - Ce devrait être au moins 80 %
- Les acteurs français sont en retard dans la mise en œuvre des services de consultation.
- Et timides dans celle des services de téléchargement
- L'enjeu : construire des couches nationales et européennes.

Notre perception de l'Ifremer



- Un des établissements publics les plus actifs par le nombre de métadonnées en ligne et le plus dynamique en publication ;
- Au 22 mai 2015:
 - 1159 métadonnées,
 - Seulement 77 séries de données téléchargeables ?

Un écart entre notre vue et celle de l'Ifremer

- L'Ifremer compte 1514 métadonnées dont 79 % téléchargeables (1192 séries de données),
- l'écart vient d'interprétations différentes de protocoles informatiques entre Sextant et la sphère INSPIRE,
- Cela empêche l'interopérabilité avec les plateformes régionales, nationales et thématiques,
- Or, l'Agence européenne de l'environnement, la Commission... et le MEDDE veulent créer des couches nationales,
- Avec une priorité annoncée pour le milieu marin.
 - ==> un enjeu pour l'évaluation environnementale
 - ==> et un risque de contentieux de plus en plus fort.

Conclusion

- L'Ifremer est en première position parmi les établissements publics pour le partage des données environnementales,
- L'évaluation du 22 mai sert à mettre en évidence les différences d'interprétation,
- Pour les régler avant le 31 décembre 2015,
- Néanmoins, le plus important est la dynamique propre aux agents de l'Ifremer à partager leur données
- Continuez!